

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 03 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La junte de Madrid, s'il faut en croire les dépêches qui nous parviennent, demande la mise en accusation de la reine Isabelle et de ses ministres. Si la révolution espagnole veut se rendre odieuse, elle n'a qu'à entrer dans cette voie de vengeances politiques.

L'insurrection triomphante a chassé du trône et du territoire national toute une dynastie; elle a exilé une reine en qui ses malheurs effacent les fautes de son gouvernement; elle a fermé les portes de l'Espagne aux hommes d'Etat qui étaient à la tête du parti vaincu; elle tient aujourd'hui le pouvoir; elle dispose des destinées du pays; que peut-elle vouloir encore? N'est-ce pas assez d'avoir expulsé et proscrit tous ceux qui lui faisaient obstacle? Et qu'aura-t-elle obtenu de plus, lorsqu'elle aura arraché à un tribunal politique une condamnation contre Isabelle et contre Gonzalez Bravo?

Un télégramme de Madrid annonce que le gouvernement provisoire serait disposé à consulter directement le peuple espagnol, par la voie d'un plébiscite, sur la forme de son gouvernement, sauf à laisser ensuite aux Cortès la mission de nommer le monarque, si la nation se prononçait pour la monarchie, ou d'organiser le pouvoir, si le suffrage universel créait un autre régime politique.

On prétend que la junte de Madrid serait saisie d'une proposition contre cette idée.

On mande de Madrid, 15 octobre :
La réforme monétaire a été décidée. L'unité adoptée est égale à l'unité française.

La junte de Malaga a reconnu le gouvernement provisoire.

Un télégramme de Saragosse, du 16 octobre, annonce que le maréchal Serrano et l'amiral Topete ont fait une entrée triomphale à Saragosse. Immense enthousiasme. Fraternalisation de tous les partis libéraux. Des discours patriotiques ont été prononcés par les deux ministres. Le démocrate Marte a parlé en faveur de la liberté de conscience et des droits individuels. Cris unanimes de : *A bas les Bourbons ! Vivent Serrano ; Prim, Topete, Olozaga, Rivero !*

Madrid, 17 octobre. — Dans un discours prononcé à Saragosse, le maréchal Serrano a exprimé son regret de voir éloigné du pouvoir MM. Olozaga et Rivero. Il a dit que le gouvernement avait décidé de donner sa démission après la réunion des Cortès. Il a enfin exprimé le désir de la formation d'un ministère Olozaga-Rivero pour organiser le pays sur des bases libérales indestructibles.

La tranquillité est générale.

Le *Times* et le *spectator*, de Londres, posent la candidature du prince Ferdinand de Portugal au trône d'Espagne, en termes qui donneraient à supposer que ces deux journaux obéissent à une inspiration venue de Madrid.

L'article du *Spectator* débute en ces termes :

« Le gouvernement provisoire d'Espagne semble avoir autorisé le correspondant du *Times* à dire que son candidat au trône est Fer-

dinand de Cobourg, mari de la dernière reine de Portugal et père du roi actuel. On pense que son élection donnerait pour le moment à l'Espagne un bon administrateur et un partisan décidé des principes constitutionnels, et pour l'avenir une chance de succession au roi actuel de Portugal, ce qui assurerait l'unité de la Péninsule. »

Le *Times* développe la même thèse, en termes beaucoup plus explicites et plus affirmatifs.

Nous nous bornons, pour le moment, à signaler le langage des deux feuilles anglaises, comme pouvant constituer un symptôme utile à noter de la situation.

Le *Mémorial diplomatique* a annoncé la réalisation prochaine de réductions importantes dans l'armée active de la France.

La *Patrie* signale ces mesures comme un fait accompli. A l'heure qu'il est, par suite de la délivrance des congés semestriels, l'armée française ne compterait sous les drapeaux que 354,000 hommes environ. Ce chiffre devrait même être réduit de 8 à 10,000, si l'on voulait comprendre les hommes en permissions temporaires.

Les renseignements de la *Patrie* sont exacts. Mais ont-ils toute l'importance, qu'avec un peu de dispositions à l'optimisme, on pourrait y trouver ?

Le renvoi d'un certain nombre d'hommes dans leurs foyers n'est-il pas plutôt l'observation d'une mesure administrative qui se reproduit périodiquement à cette époque de l'année ?

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on peut tout au moins tirer de ces congés, accordés sur une pareille échelle, des horoscopes pacifiques; car lorsqu'un gouvernement diminue le service actif de son armée, c'est la meilleure des preuves qu'il ne pense pas en avoir besoin.

D'après certains journaux qui avaient accueilli des bruits de prétendus changements ministériels, on parlerait aussi de changements dans le personnel diplomatique.

Là-dessus on s'est livré à des considérations politiques dans lesquelles l'Italie et l'Espagne occupent la première place.

Or, ces bruits ne sont pas plus fondés que les commentaires dont on les a accompagnés.

On a prétendu que M. de Malaret allait être remplacé à Florence; que M. Armand, premier secrétaire à Rome, allait avoir pour successeur M. de Banneville fils; que M. Armand allait être envoyé à La Haye, en remplacement de M. Baudin, qui prendrait lui-même la place de M. de Malaret à Florence.

Voici la vérité :
M. de Malaret n'a jamais dû quitter Florence où il vient de retourner après un congé; il en est de même de M. Baudin à La Haye.

M. Armand, premier secrétaire à Rome, vient seulement d'y retourner et il doit tenir à y rester par la raison qu'il est l'ami particulier de M. de Banneville.

Quant au fils de M. de Banneville, dont on fait un premier secrétaire, il a à peine dix-huit ans et fait son droit en ce moment.

Pour les articles non signés : P. GODET.

FEUILLETON.

KERMORIC LE BOSSU

LÉGENDE BRETONNE.

A Monsieur *** de l'Académie française.

Vous me demandez, illustre et bien cher protecteur, ce que j'ai appris le long de mes trois ans de voyages dans la Bretagne et ce que j'ai rapporté des bords de l'Océan? — J'ai appris que partout l'on aime, l'on souffre et l'on conte, — et l'on conte, hélas! — et j'en ai rapporté des drames et des fables. Vous préférez celles-ci à ceux-là : voulez-vous que je vous redise l'histoire merveilleuse des deux bossus de Roscoff, telle que me l'a dite une laboureuse de l'Île-de-Batz ?

Il était une fois un tailleur qu'on appelait Kermoric et qui était bossu. Cette infirmité doublait la dose des misères qu'il avait à endurer des enfants, petits ou grands, de Roscoff, car, si les tailleurs sont restés voués, en Bretagne, au ridicule, à ce point que, de nos jours encore, on dit là-bas « qu'il faut neuf tailleurs pour faire un homme », et que le paysan ne prononce jamais le mot tailleur (c'hemener) sans le verbe sonnet en ajoutant : « sauf votre respect. » — Ju-

gez si l'on se moquait d'un c'hemener bossu par dessus le marché!

Pourtant il était bien bon, Kermoric, bien poli envers tout le monde, les pêcheurs comme les jardiniers, et bien serviable. Il composait de jolies chansons que les jeunes gens du pays chantaient avec plaisir. Mais il avait un frère, matelot chez un pesquetaer, qui était aussi sot et aussi méchant que Kermoric était bon et gai; — seulement on n'osait pas trop se moquer de sa bosse à lui!

Or, un jour, il arriva à ces deux frères une aventure qui fit bien du bruit dans tout le pays et que les Roscovites appelèrent un miracle, — comme c'en était un en effet.

Kermoric, qui demeurait dans une cabane vis-à-vis du rocher sur lequel on a bâti la chapelle de Sainte-Barbe, venait de terminer un habillement qu'il allait reporter, dans un village voisin de Saint-Pol, bien que la nuit fût proche, car on l'attendait, et, après avoir bien brossé et plié la *chupen* (veste) et le *braguez* (culotte), il se mit en route.

— Prends-garde aux Korrandonn, c'hemener, lui dit son frère; c'est la pleine lune, et plutôt que de revenir la nuit, attends à demain.

— Je n'ai point frayeur des Korrandonn, Bager; — ils ne peuvent être plus méchants que certains hommes,

et je suis trop habitué aux moqueries pour que celles des nains m'attristent.

Et il partit, joyeux comme toujours et comme toujours chantant.

Les Korrandonn, dont le nom signifie à peu près *petits hommes des creux*, sont les nains méchants qui jouent de si grands rôles dans tous les récits de la vieille Armorique. Ils ont les mains armées de griffes de chat et les pieds terminés en cornes de bouc; ils sont noirs et tout recouverts de longs poils, de sorte que la nuit on ne distingue que leurs grands yeux rouges et ronds, brillant comme des braises en feu. Ce sont les gardiens des *dolmen* sous lesquels ils ont enfoui leurs innombrables trésors, — qu'ils ne contemplent qu'une fois chaque année. Le jour des Rameaux, pendant l'Évangile, ils assemblent ces monceaux d'or et d'argent, sur un drap de lin bien blanc, au milieu d'une lande, — et l'on dit que, si quelqu'un passait juste à ce moment et qu'il eût l'adresse de jeter sur ce drap un objet béni, les Korrandonn s'évanouiraient comme l'ombre devant le soleil et l'on serait possesseur de leurs richesses.

Mais jamais l'on n'a vu, naturellement, aucun chrétien être ailleurs que dans l'église, le saint jour des Rameaux, au moment de l'Évangile!

Tous les mois, au plein de la lune, les Korrandonn

se réunissent aussi, la nuit, dans les landes désertes, et tourbillonnent, jusqu'au point du jour, en une ronde infernale, dont les seules paroles étaient : « *dilun, dimeurz, dimeur'her* (lundi, mardi, mercredi) », jusqu'au jour où, comme on va le voir, Kermoric les modifia, à leur grand contentement.

Le jeune gars auquel il avait reporté ses habits en avait été si satisfait, qu'il l'avait retenu à souper, et ensuite ils avaient devisé en vidant bon nombre de pots de cidre, si bien qu'il était plus d'onze heures quand notre bon petit tailleur songea à regagner Roscoff. Pour couper au plus court, il arpentait une grande lande qui bordait alors la grève du côté de Kersariou, et il chantait la jolie ballade *ar Eostik* (le Rossignol).

Il était plus de minuit, et soudain Kermoric se vit entouré d'une troupe de Korrandonn qui l'écoutaient et le suivaient depuis quelque temps et qui se mirent à vociférer :

— Oh! oh! oh! le joli bossu, le joli bossu! hu! hu! hu!...

— C'est le tailleur de Roscoff! — C'est Kermoric! hu! hu! hu!

Et ils le tiraient, et ils le poussaient, en criant toujours : — Hu! hu! hu! le bossu, le joli bossu! — Et ils organisèrent leur ronde diabolique en chantant :

« *Dilun, dimeurz, dimeur'her*... »

Courrier de Paris.

Correspondance spéciale de l'*Echo saumurois*.

Paris, 17 octobre 1868.

Deux questions capitales se partagent l'attention publique, la question de l'intérieur et celle de l'extérieur, et toutes deux ont un double courant.

Depuis la mort, hélas ! si regrettable de Waleski, toute idée de réforme intérieure paraît abandonnée, et l'on ne parle plus de la sortie de M. Rouher du ministère d'Etat que pour le faire entrer à l'intérieur, où ses capacités auraient à se déployer dans la grande bataille électorale qui va s'engager bientôt. M. Baroche céderait sa place à M. Pinard, jugé trop jeune ou trop peu capable pour la haute direction des élections, et les candidatures officielles refléuraient de plus belle sous la main intelligente de M. Rouher. Ainsi, suppression du ministère d'Etat et mise à la retraite de M. Baroche, voilà tout.

Le courant d'opinion contraire persiste à tout emporter, même M. Rouher. Les ministres n'auraient plus d'autre occupation que celle de leur ministère propre, qu'ils seraient chargés de défendre devant le Corps-Législatif; et les élections se feraient bien encore avec la désignation des candidats agréables au gouvernement, mais aussi avec la neutralité des agents du Pouvoir, et la liberté complète du choix pour les électeurs.

Le premier système serait donc la continuation de ce qui est; le deuxième verrait naître le système constitutionnel, toutefois sous la responsabilité personnelle de l'Empereur, dégageant ainsi celle de ses ministres.

Dans les deux cas, la paix serait affirmée de nouveau avec force.

Enfin on prête à l'Empereur un *manifeste pacifique*, qui n'ayant pu porter la date de Biarritz, porterait celle de St-Cloud, et dirait carrément que la France ne convoite point la rive gauche du Rhin, qu'elle se regarde comme satisfaite par l'annexion de Nice et de la Savoie, qu'elle ne veut s'agrandir que par le commerce et les unions douanières avec toutes les contrées ses voisines, qu'elle entend se garder surtout de toute immixtion dans les affaires de tous les autres pays, et qu'à preuve elle a consenti à réduire son armée à 350,000 hommes seulement, ainsi qu'il vient d'être annoncé par le journal officieux *la Patrie*, l'organe de M. Rouher; mais (car il y a un *mais*) à la condition que les autres puissances de l'Europe déclareront également que chacune d'elles restera dans l'état où elle se trouve, sans projet d'aucun agrandissement futur, et qu'ainsi le Danemark devra rentrer dans les droits qui lui sont garantis par le traité de Prague, comme la Prusse devra également rester dans ses nouvelles limi-

tes du Mein, et ne plus songer jamais à l'absorption des trois Etats du sud dans un grand et magnifique empire d'Allemagne. Un congrès général sanctionnerait alors et le désintéressement de la France, si grand qu'il semble être un rêve, et la loyauté de la Prusse, si soupçonnée aujourd'hui. Age d'or, vous voyez, où nous retrouverions le bon Bernardin de St-Pierre et sa *Paix perpétuelle*, peut-être.

Peut-être, viens-je de dire, et voici mes raisons, que je livre à l'intelligence des lecteurs de l'*Echo*.

Le manifeste de Napoléon III, s'il a pour but le désarmement général, a aussi la Prusse pour objectif, tout devant dépendre de l'exécution du traité de Prague. Ce n'est donc ni notre désir de la paix, ni le sentiment personnel de la France qu'il faut voir ici, mais bien la situation de la Prusse et ses aspirations depuis Sadowa. Or, est-il possible de ne point soupçonner un peu M. de Bismark de ne pas plus vouloir de la rétrocession d'une partie du Sleswig au Danemark, que de laisser l'Allemagne imparfaite quand elle serait si bien sous le sceptre de son roi? Nous le verrons bien, à la réponse qui sera faite au manifeste français. En attendant, examinons donc un peu les faits.

M. de Bismark, cela est évident, aurait pu laisser aboutir heureusement à Berlin les négociations entamées, discontinuées, puis reprises au sujet du Sleswig. Il ne l'a point fait cependant. Et voilà que le Danemark, et le Rigsdag se plaignent hautement devant l'Europe de ce déni de justice. N'est-il donc pas à craindre que la Prusse invoque ce prétexte fallacieux, qu'en s'en référant aujourd'hui aux conclusions du manifeste, elle aurait l'air de céder à une injonction plutôt qu'à son propre désir d'une conciliation équitable, et qu'ainsi il n'y ait ajournement touchant cette partie du traité de Prague? Et si la Prusse refuse son accession au désir de la France, l'Empereur est-il résolu à ne point insister et à prendre patience encore?

Mais on parle aussi de l'incorporation du grand-duché de Bade, à la *Confédération du Nord*, sinon totalement, en grande partie du moins, par le fait de son armée placée aujourd'hui sous les ordres de la Prusse et sous le commandement du général prussien de Beyer. Le manifeste français prévoira-t-il le cas où l'une des puissances allemandes voudra, de son plein gré, faire cause commune avec la Prusse, et le parti que croirait devoir prendre la France en pareille circonstance? PAUL.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur l'Impératrice et le Prince Impérial sont arrivés à Saint-Cloud.

Leurs Majestés et Son Altesse impériale sont en parfaite santé.

— On lit dans le *Figaro* d'hier soir :

Le bruit avait couru que M. Marfori était parti pour Bruxelles, où il était allé demander raison à M. Henri Rochefort, qui l'avait fort malmené dans le dernier numéro de la *Lanterne*.

Nous n'avons parlé de rien dans la crainte d'éditer un bruit faux. Mais nous recevons ce matin de Bruxelles une lettre qui ne nous laisse aucun doute à cet égard.

L'intendant de l'ex-reine est en Belgique, et il se propose d'envoyer des témoins à M. Rochefort.

— Le *Mémorial des Pyrénées* annonce que le comte et la comtesse de Girgenti sont arrivés à Pau.

La famille royale d'Espagne s'était rendue à la gare pour les recevoir.

La reine est montée en voiture avec le roi, le prince des Asturies, le comte et la comtesse de Girgenti pour se rendre au château, suivis de plusieurs équipages dans lesquels se trouvaient les personnes de leur suite.

On remarquait l'air de satisfaction qu'éprouvaient les membres de la famille royale en se voyant réunis après une absence qui n'a pas été sans dangers pour le comte de Girgenti.

— On parle d'un projet soumis à l'examen des conseils d'administration de plusieurs de nos grandes compagnies de chemins de fer. Il s'agit de créer des récoltes de fruits tout le long des voies ferrées. De légers espaliers de fer courraient le long des lignes, soutenant de mètre en mètre des poiriers dans les bons terrains, des groseilliers à maquereau ou d'autres pieds ailleurs. On comprend immédiatement la spéculation et son étendue, double du développement des voies. Un débours de cinquante centimes par mètre suffira, et bientôt l'on aurait pour 10 centimes les poires que les restaurants de Paris, dit la *Presse*, vendent un franc.

Cette idée n'est pas neuve, du reste; depuis longtemps, dans certaines parties de l'Allemagne, dans le grand-duché de Luxembourg, les routes sont bordées d'arbres fruitiers en plein vent.

Chronique Locale et de l'Ouest.

RÉPONSE AUX NOUVELLES OBJECTIONS SUR LES CAMPS PRUSSIENS DE LA BREILLE (1).

M. A. Bruas, avocat à Angers, a contredit une première fois dans l'*Echo saumurois* les « Considérations historiques et archéologiques » que nous avons publiées dans le même journal sur des ouvrages militaires existant à la Breille.

Nous avons réfuté ses objections, notre réfutation est demeurée sans réponse. Toute discussion semblait donc close à ce sujet.

(1) Voir l'*Echo* des 16 et 19 mai.

« Ha dissadorn, ha dissul ! »

Il n'eut point le temps de finir. Ces noms fatals firent sur les Korrandon l'effet de l'eau bénite sur le diable, car *dissadorn* (samedi) est le jour consacré à la Sainte-Vierge, leur plus grande ennemie, et *dissul* (dimanche) à Dieu, dont leur viennent les tourments cruels qu'ils endurent s'ils osent se montrer ces jours-là. Ils se jetèrent écumants sur Bager et le frappèrent avec rage, malgré ses cris et ses supplications.

— Grâce ! grâce, mes bons seigneurs, mes bons petits seigneurs ! Je suis le frère de Kermoric ! Grâce ! Je croyais vous faire plaisir aussi. Je voulais un cadeau aussi : car ma bosse...

— Ta bosse ! misérable, elle n'est pas assez grosse encore ; — un cadeau, ah ! ah ! ah ! nous allons t'en faire un, — Bager ! ah ! ah ! ah ! le joli Bager, le joli Bager !

Et, comme ils avaient conservé la bosse de Kermoric, ils la prirent et la collèrent à la poitrine de l'en- vieux, et ils le chassèrent avec de longs éclats de rire.

Le malheureux qui, évidemment, ne put cacher sa mésaventure, en fut hué, hué, tellement qu'il en devint fou, et il courut se jeter dans la mer, à un endroit que l'on appelle encore aujourd'hui *Ro'ch-ar-Bosseg*, c'est-à-dire le rocher du Bossu.

VICTOR AUGER.

Quel n'a pas été notre étonnement de lire dans le cahier du *Répertoire historique et archéologique de l'Anjou*, qui vient de paraître, un nouvel article intitulé : « *Quelques mots de réponse à l'article précédent*, » c'est-à-dire à notre première réfutation.

Cette façon d'agir n'est pas de bonne polémique : M. A. Bruas avait eu recours à l'*Echo saumurois* pour nous discuter nominativement et publiquement, il devait y recourir aussi pour le soutien de ses assertions.

Moins dédaigneux de nos lecteurs ordinaires, nous soumettons à leur jugement notre seconde réponse à ces nouvelles objections ; la voici.

À la page 15 du *Répertoire*, M. A. Bruas dit :

« M. Ratouis persiste à attribuer aux Prussiens les deux ouvrages dont il s'est occupé dans son étude du 12 mars : le *Retranchement* du bois de la Girard et ce qu'il appelle le *Camp des Prussiens*. »

Oui, nous persistons dans notre affirmation; elle est vraie, elle repose sur les déclarations explicites du général Lemoine et de M. le curé Millocheau, corroborées par le cadastre de la Breille antérieur à 1815, et qui par cette raison ne donne pas la figure des ouvrages dont il s'agit.

On invoque le témoignage du fermier Ribot pour contredire MM. Lemoine et Millocheau.

Quoi, vous opposez au dire d'un général de division, collègue de Beaurepaire, lieutenant de Hoche et de Championnet, le défenseur de Mézières en 1814, vous lui opposez, disons-nous, les lazzis d'un paysan qui ne songeait qu'à défendre sa femme contre les agaceries des soldats prussiens logés au Prieuré.

Vous opposez les mêmes propos à la déclaration si nette, si précise du curé Millocheau? Non! cela est impossible.

M. Bruas écrit, page 16 : « Comment M. Ratouis peut-il expliquer qu'il y ait eu quatre camps prussiens? Quelle était donc la nombreuse armée qui avait besoin pour se défendre de pareils travaux? »

Pardon, notre contradicteur, n'exagérons pas les choses. Ces travaux *sans pareils* en quoi consistent-ils réellement?

Au dire d'experts en stratégie, ce sont de simples redoutes formées de fossés à talus. Toutes ces redoutes, désignées à la Breille par des noms divers et impropres, étaient des postes assignés aux soldats composant la colonne dispersée entre Vernantes, Vernol, Courléon, Parçay, la Breille et Bourgueil.

Vous ajoutez : « Nous avons cité un témoin existant qui affirme que les Prussiens étaient en très-petit nombre à la Breille ! »

Votre témoin, c'est toujours Ribot; il ne comptait que ceux qui fréquentaient son logis et vis-à-vis desquels il se tenait en garde.

D'après renseignements, nous répondons à votre facétie d'une armée de 7 prussiens : qu'à la seule redoute dite le *Camp* il y avait 20 cavaliers.

Leurs fourrageurs venaient chaque jour à la ferme du Prieuré (1) requérir l'avoine nécessaires au besoin des chevaux.

Un jour même, une querelle s'éleva entre l'un des fourrageurs et les journaliers chargés de livrer cette provision.

C'était après métives, un matin; il pleuvait; les gerbes étaient engrangées. Arrivent deux cavaliers; ils entrent à l'abri dans la grange avec leurs montures et font leur réquisition.

Deux hommes s'empressent de battre des gerbes d'avoine; ce battage soulevait quelque peu de poussière à l'intérieur de la grange.

L'un des fourrageurs, sous le prétexte que cette poussière salissait son harnachement, maltraita inopinément le batteur qui lui tournait le dos.

À cette vue, l'autre batteur se précipita sur l'étranger et d'un coup de poing asséné

(1) Elle appartenait à notre famille, elle est encore notre propriété. Les anciens bâtiments sont démolis.

Kermoric ne perdit pas la tête pour si peu. Placé au milieu du rond des Korrandon, il se mit à sauter tout comme eux, en tournant sur lui-même et répétant : *Dilun, dimeurz, dime'her !* Mais il ajouta :

« Ha Diriaou (et jeudi).

« Ha dirguener !... » (et vendredi).

Les nains s'arrêtèrent interdits. Ils murmurèrent avec étonnement ces deux noms de jours nouveaux qui complétaient si heureusement le rythme boiteux de leur danse; — ils tournèrent lentement en chantant ce distique, comme pour en essayer l'effet; puis, prenant par les mains l'improvisateur, ils se lancèrent dans une ronde incroyable, magique : — on eût dit un tourbillon de grains de sable emportés par une trombe acharnée.

Quand enfin ils s'arrêtèrent, le pauvre Kermoric était épuisé, mourant :

— Bien ! bossu, gentil bossu ! Bien, tu nous a fait un grand plaisir ; — désormais nous danserons mieux en cadence; pour t'en récompenser, dis-nous la chose que tu souhaites le plus, nous l'accomplirons ?

— Je ne désire pas grand chose, répondit Kermoric; mon travail suffit à ma subsistance comme mes chansons suffisent à mon amusement, et si seulement je n'étais pas bossu...

Ce dernier mot n'était pas éteint sur ses lèvres, que

les nains lui enlevèrent sa bosse, à sa grande joie; puis ils disparurent, toujours tournant et hurlant : « *Dilun, dimeurz, dime'her, — ha diriaou, ha dirguener !* »

Kermoric ne s'amusa point à les suivre, même du regard : il avait peur qu'ils ne se ravissent. Il regagna Roscoff et sa cabane aussi vite que le lui permit sa lassitude.

Le lendemain, lorsqu'il parut dans la Grande-Rue, il vit bien qu'on le regardait avec autant de curiosité qu'un étranger, et il était si heureux, si fier, notre bon petit tailleur, qu'on fut long à le reconnaître. Vous dire la stupéfaction de chacun serait impossible; — Kermoric dut raconter vingt fois sa curieuse histoire, — et tout le monde, au fond, en était content.

Pourtant, son frère Bager en conçut une vive jalousie et il résolut d'aller, à la première pleine lune, épier les Korrandon dans la lande, de se mêler de lui-même à leur danse et d'ajouter aussi son vers à leur chanson; — c'est ce qu'il exécuta bien malheureusement pour lui.

Les nains, qui savent tout ce qui se dit, le virent donc sans surprise et n'eurent point l'air de faire attention à lui. Lorsqu'il crut le moment favorable, Bager lança, de toute sa voix, le comédiment sur lequel il comptait tant :

par un bras vigoureux, il le rappela aux convenances.

L'opération s'acheva en silence; quatorze boisseaux d'avoine furent livrés aux deux fourrageurs.

Notre contradicteur ajoute, page 17 : « Pourquoi auraient-ils choisi un endroit aussi désert pour s'établir ? »

Nous l'avons dit et nous le répétons, près de nos villes, aux abords de nos villages, le sol tremblait sous leurs pas !

M. A. Bruas nous répond froidement : « Est-ce bien certain ? La crainte n'est-elle pas plus forte que le sentiment patriotique ? »

Nous lui laissons la responsabilité de son appréciation, tout en lui disant que les habitants de Lille en 1792 ne partageaient pas son sentiment.

En dernier lieu, M. A. Bruas critique ces mots qui terminent notre première réfutation : « Saumur n'a-t-il pas coupé ses vieux ponts pour leur fermer le passage de la Loire. »

Il dit, page 17 : « Jusqu'ici nous avons cru que les ponts de Saumur avaient été détruits en 1793 lors de la prise de la ville par les Vendéens ? etc. »

Cette objection finale n'est pas sérieuse; il suffit de relater les faits pour s'en convaincre.

L'ancien pont Rouge était formé de quatre arches en pierre et de trois arches en bois de charpente. Ces bois étaient peints de couleur d'ocre rouge; de là son nom de pont Rouge.

Les trois arches en charpente avaient été construites en remplacement de celles en pierre détruites pendant nos guerres civiles. Or, le tablier de l'une de ces arches fut enlevé à l'approche des Prussiens et le bois en provenant servit à barrer le pont. Il se trouvait ainsi coupé.

On ajoute : « d'ailleurs le nouveau pont Cessart n'existait-il pas alors ? »

Oui, il existait ce pont; sa construction remonte à 1766, ainsi que nous l'avons dit ailleurs. Mais pour l'atteindre, il fallait franchir le pont Rouge, parcourir la longue rue de la Visitation, la rue des Capucins, la rue Royale, c'est-à-dire traverser une moitié de la ville de Saumur : il fallait, pendant ce trajet, braver la population marinière, dont la crainte ne dominait pas les sentiments patriotiques.

PAUL RATOUIS.

Les élections au Conseil d'arrondissement, dans le canton de Vihiers, en remplacement de M. Planton, décédé, auront lieu dimanche prochain.

Trois candidats se présentent :

M. Besnard, maire de Vihiers.

M. Peton, propriétaire à Tigné.

M. Gustave de la Selle, propriétaire à la Chesnaie.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Orléans, le 18 octobre.

Une crue importante se manifeste sur le Haut-Allier; on présume que le maximum se produira à Moulins dans la journée du 20; on ne peut encore en apprécier la hauteur.

Orléans, 19 octobre, 5 h. soir.

Une très-grande crue se manifeste sur la Loire. Son maximum probable à Digoin sera indiqué ultérieurement.

La Loire marque aujourd'hui 1^m 35, à l'échelle du pont Cessart.

M. Villemain, l'illustre secrétaire de l'Académie française, vient d'avoir la douleur de perdre sa femme. M. Villemain n'a pas de fils, mais trois filles, dont une est la femme d'un des rédacteurs de l'*Avenir national*, M. Allain-Targé. Une autre est mariée à un sous-préfet, et la troisième est près de son père pour soigner et consoler sa vieillesse.

L'Empereur a décidé qu'à partir du 1^{er} octobre 1868, la solde de congé à attribuer dans les corps de troupes aux militaires ci-après désignés serait fixée comme il suit pour toutes les armes, par modification aux tarifs de la

solde de congé des sous-officiers et soldats desdits corps de troupe, savoir :

Sergents-majors et maréchaux-des-logis-chefs, 50 centimes par jour;

Maréchaux-des-logis et sergents, 20 centimes par jour;

Caporaux et brigadiers, 10 centimes par jour;

Soldats, 5 centimes par jour.

La cour impériale de Paris vient de rendre une décision très-importante en matière de polices d'assurances, sur laquelle nous appelons toute l'attention de nos lecteurs.

On sait que les compagnies d'assurances considèrent le retard dans le paiement de la prime comme une cause de déchéance. Quiconque n'a pas payé de prime à l'échéance perd ses droits au remboursement du sinistre qui vient de se produire.

Mais les compagnies ont pris l'habitude de faire toucher les primes à domicile, et cette dérogation aux stipulations ordinaires de la police, qui rend la prime quittance de portable qu'elle était, a pour effet de diminuer la clause pénale insérée au contrat primitif pour cause de retard.

Ainsi la cour impériale a décidé que la clause pénale de déchéance, à raison de retard dans le paiement d'une prime, ne saurait être opposée à l'assuré qui, victime d'un sinistre, réclame le bénéfice de l'assurance, lorsque, par suite des usages de la compagnie, la prime étant devenue quittance de portable qu'elle était, sans que la compagnie se préoccupât des échéances fixées par la police, l'assuré n'aurait pas été, antérieurement au sinistre, mis en demeure de payer cette prime, et n'en aurait pas refusé de paiement.

Quatre velocipédistes sont arrivés ces jours derniers au Mans. Ils viennent de Trouville et se rendent à Bordeaux.

Le jour qu'ils sont arrivés au Mans ils venaient de la Ferté-Bernard.

Nous apprenons que par décision de S. Exc. M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, la ville de Poitiers a été désignée pour la tenue du concours agricole régional qui doit avoir lieu dans le département de la Vienne en 1869.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, a l'honneur de rappeler à ses administrés, que les possesseurs de chiens qui n'ont fait aucune déclaration antérieure, sont tenus, sous peine de payer la triple taxe, de venir en faire la déclaration à la Mairie, bureau des contributions, avant le 1^{er} janvier prochain.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 16 octobre 1868.

Le Maire, LOUVET.

AVIS.

Le sieur Dulaine, Théodore, originaire de Saint-Pierre (Martinique), est invité à se présenter au secrétariat de la Mairie de Saumur, pour retirer une lettre à son adresse, venant de la Martinique.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Des journaux italiens prétendent qu'une entrevue doit avoir lieu prochainement à Milan, entre le roi Victor-Emmanuel, l'empereur de Russie, le comte d'Usedom et le général Menabrea.

La France croit être fondée à contester l'exactitude de cette nouvelle.

La junte de Madrid repousse le vote d'un plébiscite sur la forme du gouvernement. Elle maintient le programme de Cadix, c'est-à-dire

la réunion des Cortès constituantes à qui, seules, elle reconnaît le droit de fixer les nouvelles institutions de l'Espagne.

Les pluies de ces derniers jours ont amené sur quelques points de la France des inondations partielles.

Dans le Cantal, la voie ferrée est coupée par les eaux à la station de Ferrières-Saint-Navy. Deux trains ont été arrêtés. La gare de Ferrières a été envahie par les eaux. Le bas de la ville de Saint-Flour est inondé. Le sous-préfet de Murat et l'ingénieur ont installé des chantiers à Molompize, Ferrières et Peschaud. Heureusement il n'y a pas de victimes. A la dernière heure les eaux semblent baisser.

Dans la Haute-Loire, les eaux de la Loire ont atteint, le 18 au soir, la hauteur de 4 m. 40 c. à l'échelle du pont de Chabrac. La hauteur des eaux au pont de Brives, le 18, à une heure du matin, était de 1 m. 60 c.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Un parricide.

Un double crime a été commis, pendant une nuit de juillet 1866, dans une maison de la rue Cardinet, aux Batignolles. M^{me} veuve Dalissier a été trouvée assassinée dans sa chambre; près d'elle gisait, couverte de blessures mais respirant encore, sa domestique Mariette; une somme de 10,000 francs en or, a été enlevée. Les soupçons de la justice ne tardent pas à se porter sur un jeune homme de vingt-cinq ans, fils de l'une des victimes : Laurent Dalissier.

Les preuves les plus accablantes sont relevées contre lui. Mariette elle-même, lorsqu'elle peut parler, l'accuse énergiquement.

Cependant, Laurent ne cesse pas de protester son innocence et parvient à en convaincre l'avocat qui se charge de le défendre devant les assises. Cet avocat soutient que l'accusé a été victime d'une infernale machination, et grâce à son éloquence, il met tant de trouble dans l'esprit des jurés que ceux-ci, malgré toutes les prévisions des magistrats et du public, rapportent un verdict d'acquiescement.

Mais, s'il est libre, s'il n'a plus rien à démêler avec la justice, Laurent n'est pas pour cela réhabilité aux yeux du monde. De tous ses amis il n'en a pas un seul qui ne le voie coupable. Une jeune fille qu'il aime, Emilienne Suchapt, ne peut lui cacher son mépris. Une femme dont il a été follement aimé, Pulchérie, refuse elle-même de croire à son innocence. Laurent n'a plus qu'un parti à prendre : rechercher l'assassin de sa mère, et, du même coup, la venger et se réhabiliter. Toute sa vie sera consacrée à cette tâche.

Mais, seul, que peut-il faire ? Heureusement que le hasard le met en face de Moule, l'inspecteur de police qui a autrefois procédé à son arrestation. Moule a, depuis quelque temps, de vagues soupçons que les véritables assassins de M^{me} Dalissier pourraient bien être un ancien forçat en rupture de ban, Lubin, qui, de complicité avec un autre misérable nommé Dacolard, a commis, il y a dix ans, un assassinat qui rappelle, par certains détails, celui de la rue Cardinet. Moule n'hésite pas, il offre à Laurent la seule joie que celui-ci ambitionne : surprendre et arrêter lui-même les assassins de sa mère.

Le plan de Moule est aussitôt conçu et exécuté. Laurent, se laisse enfermer, sous un nom et une prévention de fantaisie, dans la cellule que Lubin, arrêté depuis quelques jours, occupe à la Conciergerie.

Le vieux forçat se tient sur ses gardes; puis il se livre peu à peu, et conçoit même pour son jeune compagnon une amitié des plus vives : ils se font quelques confidences et projettent de travailler ensemble, dès qu'ils seront sortis de prison. Une prétendue ordonnance de non lieu, à l'égard de Laurent et un prétexte habituel imaginé, en ce qui concerne Lubin, ne tardent pas à leur rendre la liberté.

Aussitôt Lubin propose à Laurent une magnifique affaire : il s'agit de dévaliser l'hôtel Suchapt. Toutes les dispositions préliminaires sont prises, et on arrive à la veille de l'exé-

tion. Laurent feint alors une défiance excessive à l'égard de Lubin, et refuse d'agir si celui-ci ne lui donne des gages. Lubin, pour rassurer son associé, lui raconte dans tous ces détails l'affaire de la rue Cardinet, et la participation que Dacolard y a prise. Cet aveu est provoqué dans de telles conditions que Moule peut le recueillir et le faire constater juridiquement.

Il ne s'agit donc plus pour Laurent, que de retrouver Dacolard. Rien de plus simple : il disparaît tout-à-coup, le soir même où il doit pénétrer avec Lubin dans l'hôtel Suchapt. Lubin qui ne peut seul opérer, se mettra aussitôt en quête d'un autre complice et s'adressera naturellement à Dacolard, son ancien associé. En effet, vers une heure du matin, deux malfaiteurs pénètrent dans l'hôtel Suchapt, mais ils sont aussitôt saisis et conduits à la Préfecture.

L'un d'eux est Lubin; tout porte à croire que l'autre s'appelle Dacolard.

Les deux meurtriers de M^{me} veuve Dalissier seraient donc enfin entre les mains de la justice.

Le banquier dont l'hôtel devait être dévalisé, M. Suchapt, et sa fille Emilienne sont éclairés sur la conduite de Laurent Dalissier.

Telles sont jusqu'ici les péripéties de ce drame, que la troisième partie dénouera.

La publication de la troisième et dernière partie du *Parricide*, de MM. Adolphe Bèlot et Jules Dautin, commencera dans l'*Evènement* le 21 octobre.

L'*Evènement* commencera en même temps, le 21 octobre, un roman purement d'aventures, intitulé : *La Famille Cayol*, par Emile Zola.

Nous venons de feuilleter ce manuscrit où M. Zola se révèle sous un jour tout nouveau. Les lecteurs de l'*Evènement* que la Honte aurait effrayés se calmeront dans la lecture de cette œuvre nouvelle et des plus intéressantes.

Enfin l'*Evènement* remplace chaque jour, pour l'édition des départements, le programme des spectacles par un roman inédit et le bulletin de la Bourse.

L'*Evènement* est en outre le journal le mieux informé; il arrive partout et est distribué en même temps que la *Petite Presse*, et coûte 10 centimes.

Abonnements pour les départements : 13, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Un an, 40 fr.; — six mois, 20 fr.; — trois mois, 10 fr.

Dans l'intérêt de l'humanité, nous donnons encore un petit extrait des 65,000 guérisons opérées sans médecine par le chocolat Du Barry, qui, à quelques sous par jour, économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréé, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consul de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. — Monsieur, ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer ni dormir : elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du chocolat Du Barry, qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. — Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs; il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En boîtes ou en tablettes de 12 tasses, fr. 2,25; en boîtes de 24 tasses, fr. 4; 48 tasses, fr. 7; 288 tasses, fr. 32; 576 tasses, fr. 60, environ 10 centimes la tasse.

DU BARRY et C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris.

Se vend à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et Courmon, rue Saint-Jean, 23, et dans toutes les villes, chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

Le numéro 1358 de l'*Illustration* (17 octobre 1868) contient plusieurs articles ainsi qu'un ensemble de dessins d'une actualité saisissante et du plus haut intérêt. Nous citerons : Divers épisodes du tremblement de terre du Pérou;

un massacre d'Indiens Sioux, aux Etats-Unis; la maison de Pierre Corneille, à Petit-Couronne, près Rouen, etc. — La révolution espagnole compte, dans ce numéro, 6 dessins, représentant diverses manifestations, combats, etc., dessinés de visu, et le portrait de M. Pascual Madoz, gouverneur civil actuel de Madrid. — Ce dernier numéro peut être classé parmi les plus intéressants qu'ait publiés ce journal, toujours si riche d'informations et de croquis traduits par une exécution exceptionnelle.

La Revue grammaticale vient de joindre à son cadre une **Revue littéraire** sous la direction de M. CLAUDIUS HÉBRARD, auteur bien connu des lecteurs qui recherchent avant tout dans la littérature l'honnête et l'utile, sans nuire à l'agréable. **La Revue grammaticale et littéraire** paraît tous les mois. Prix : 4 fr. par an. F. BOUQUEREL,

édit., 31, rue Cassette, à Paris. (Voir aux annonces).

RIELLANT, dentiste, quai de Limoges, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.

A VENDRE D'OCCASION

Les ouvrages suivants, non coupés :
SOMME THÉOLOGIQUE DE SAINT THOMAS (texte latin), 8 vol. in 8° raisin.
ŒUVRES COMPLÈTES DE SAINT JEAN CHRYSOSTOME, traduites pour la première fois en français sous la direction de M. Jeannin, professeur de rhétorique au collège de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier. Cette édition contient l'histoire du Saint, par M. Martin d'Agde; des

sommaires numérotés qui analysent chaque écrit, chaque chapitre; une table de tous les textes de l'Écriture commentés par saint Jean Chrysostome, et une autre table alphabétique de toutes les matières traitées dans l'ouvrage. — 12 vol. grand in-8° à 2 colonnes, belle impression. S'adresser au bureau du journal.

Marché de Saumur du 17 octobre.

Froment (l'h. 77 k.)	22 19	Paille de ratelier	46 20
2° qualité (74 k.)	21 33	(hors barrière)	—
Seigle nouveau	14 —	Paille de litière, id.	—
Orge	13 50	Foin id.	91 95
Avoine (entrée)	12 50	Luzeine (les 750 k)	93 60
Fèves	16 —	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	40 —	— detréfle(°/k)	60 —
— rouges	32 —	— de luzeine	» —
Cire jaune (50 kil.)	175 —	— de colza 65 k	22 —
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	26 —
— de chenevis	38 —	Amandes cassées	—
— de lin	46 —	(les 100 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité 110 à 130
Id.	2 ^e id. 80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1868.	1 ^{re} id. 60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1868.	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868.	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1867.	32 à 35
ROUGES (3).	
Souza et environs 1867.	65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité 80 à 100
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1867.	60 à 70
Bourgeuil, 1867.	1 ^{re} qualité 65 à 75
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1867.	60 à 65
Chinon, 1867.	1 ^{re} id. 65 à 75
Id.	2 ^e id. » à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON,
Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 27 et 29,
Habillée par MM. Cesbron et Pasquier.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange. (415)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON
Divisée en deux locations.
Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 48 et 50,
Occupée par MM. Blanchet et Rosignol.

Toutes facilités pour les paiements.
S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (431)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE LA PROPRIÉTÉ

PRIEURÉ DE MÉRON
Située commune de Méron, d'une contenance de 57 hectares.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER, ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

DEUX MAISONS,
A Saumur, rue Royale et quai du Gaz, à l'angle du pont Cessart;
Belles servitudes, cour, magasins, caves, remise et écurie.

La maison et les magasins occupés par M. Hulin-Duvau, et le premier étage de la maison rue Royale, sont à louer de suite.
S'adresser à M. LOUIS DUYAU, négociant à St-Florent, ou à M^e CLOUARD. (420)

A CÉDER DE SUITE, Pour cause de santé,
Un très-beau magasin

de **PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.**
Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.
Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

A VENDRE A L'AMIABLE,

Au château de Brézé,
Le dimanche 8 novembre 1868, à 2 heures après midi,

BEAUX CHÊNES ET PEUPLIERS
Dépendant de la terre de Brézé,

ET LES COUPES DE BOIS-TAILLIS

CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

1° La coupe de la Basse-Grève, et y compris la Butte-Mouron, contenant 14 hectares 27 ares 6 centiares.

2° La coupe du bois Jamin, contenant 28 hectares 50 ares.

3° La coupe du bois de la Roche, contenant 4 hectares 85 ares 19 centiares.

4° Soixante-et-onze pieds de peupliers, situés sur le chemin du gué Vilain à Asnières.

5° Cent pieds de chênes, situés dans la coupe des Semis d'Asnières.

6° Cent cinquante pieds de chênes, situés dans la coupe de la Fosse-de-Bournée.

7° Quatre-vingts pieds de chênes, situés dans la coupe de la Haute-Grève.

8° Trente pieds de chênes, situés dans la coupe de la Haye-Double.

Tous ces arbres sont marqués au chiffre D.-B.

Ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe du bois de la Roche qui est située commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.
S'adresser au bureau du journal.

Un enfant de 13 à 14 ans, sachant lire et écrire, demande une place.
S'adresser au bureau du journal.

F. BOUQUEREL, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 31, RUE CASSETTE

REVUE GRAMMATICALE ET LITTÉRAIRE

par MM. J.-B. PRODHOMME et CLAUDIUS HÉBRARD
avec le concours d'une société de grammairiens et de littérateurs.
Revue mensuelle, 4 fr. par an; Étranger, 6 fr.

Contre un mandat de 20 fr., adressé à l'éditeur, on reçoit franco pour la France 20 fr. de livres au choix dans cette liste et la Revue pendant un an.

REVUE GRAMMATICALE, 1^{re} année, in-12, 4 fr.; — **PROBLÈMES** par le P. MARIN DE BOYLESVE, 15 vol. in-18, 5 fr. 50; — **ÉPIQUE DE L'ÉMIGRATION FRANÇAISE**, par M. LAURENTIE, in-12, 3 fr. 50; — **HOMÉLIES DE SAINT-LÉON-LE-GRAND**, in-8°, 6 fr.; — **SAINT GEORGE MARTYR**, in-12, 2 fr. 50; — **FLEURS CÉLESTES**, in-18, 1 fr. 50; — **NOUVEAU MOIS DE MARIE POUR LA JEUNESSE** (32 gravures), 1 fr. 50; — **LA SCIENCE DES SAINTS**, in-18, 1 fr. 50; — **HISTOIRE DE L'ANTECHRIST**, in-18, 1 fr.; — **HISTOIRE DE LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS ET DE L'ORLÉANISME**, par M. CRÉTINEAU-JOLLY, 2 vol. in-8°, 15 fr.; — **VOYAGE AUTOUR DE MON PAYS**, in-12, 2 fr.; — **LE FIDÈLE ADOREUR DU SAINT-SACREMENT**, 2 fr.; — **VOLTAIRE AU PILOBI**, 75 c.; — **INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE**, par M. LAURENTIE, in-8°, 7 fr. 50. (Envoi du catalogue franco.)

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT,
Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

UNE MAISON de quincaillerie de Saumur, demande un employé et un apprenti.
S'adresser au bureau du journal.

Un homme marié, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce.
S'adresser au bureau du journal.

Une femme, munie de bons renseignements, demande une place de nourrice dans une maison particulière.
S'adresser au bureau du journal.

POUGUES-LES-EAUX (NIÈVRE)

LA SOURCE ALCAINE, FERRUGINEUSE, IODÉE ET GAZEUSE, connue depuis 300 ans, déclarée d'intérêt public par décret impérial du 4 août 1860, est la seule de la localité qui ait opéré des cures authentiques.
Souveraine dans les maladies de l'estomac et des intestins, troubles de la digestion, engorgement du foie et de la rate; maladies des voies urinaires, goutte, diabète, albuminurie, affections du sang et maladies des femmes. 0, 70 c. la bouteille — 30 fr. la caisse de 50 bouteilles.
Se défier des substitutions et exiger sur les bouteilles l'étiquette rose, le bouchon et la capsule portant le nom de la source Saint-Léger.
S'adresser au gérant de l'établissement, à Pougues-les-Eaux (Nièvre).

Nota. — Le docteur Félix ROUBAUD n'est plus médecin-inspecteur des eaux de Pougues depuis trois ans, et n'a plus aucune position officielle dans l'établissement.

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale
Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignal-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

LA CENTRALE

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie, la Foudre, l'Explosion du gaz et des appareils à vapeur,
Etablie à Paris, Rue de Richelieu, n° 108,
au Capital, de cinq millions.
S'adresser, pour tous renseignements, à M. HUICHARD, rue Bodin, n° 1, à Saumur. (459)

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur, IDÉES PRATIQUES

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,
Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs ornés du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'Ecole de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 17 OCTOBRE.			BOURSE DU 19 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 93	» 08	» »	70 20	» 27	» »
4 1/2 pour cent 1852.	100 50	» »	» 30	101 »	» 50	» »
Obligations du Trésor.	481 25	» »	1 25	485 »	» 3 75	» »
Banque de France.	3065 »	45 »	» »	3105 »	» 40 »	» »
Crédit Foncier (estamp.)	1450 »	2 50	» »	1450 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	» »	» »	» »	412 50	» »	» »
Crédit Agricole.	630 »	» »	» »	632 50	2 50	» »
Crédit Industriel.	653 »	» »	» »	660 »	» 5 »	» »
Crédit Mobilier (estamp.)	280 »	2 50	» »	282 50	2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	688 75	3 75	» »	690 »	1 25	» »
Orléans (estampillé).	896 25	3 75	» »	896 25	» »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1187 50	2 50	» »	1187 50	» »	» »
Est.	576 25	1 25	» »	580 »	3 75	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	976 25	2 50	» »	980 »	3 75	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	592 50	1 25	» »	597 50	5 »	» »
Ouest.	565 »	» »	3 75	570 »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1500 »	5 »	» »	1500 »	» »	» »
Canal de Suez.	390 »	3 75	» »	391 25	1 25	» »
Transatlantiques.	328 75	» »	1 25	330 »	1 25	» »
Emprunt italien 5 0/0.	53 10	» 25	» »	59 30	» 20	» »
Autrichiens.	571 25	» »	» »	575 »	3 75	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	411 25	» »	2 50	416 25	5 »	» »
Victor-Emmanuel.	45 50	» »	» »	45 »	» »	» »
Romains.	47 50	2 50	» »	45 50	» »	2 »
Crédit Mobilier Espagnol.	271 25	» »	» »	272 50	1 25	» »
Saragosse.	» »	» »	» »	71 »	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	» »	» »	» »	56 »	» »	» »
Compagnie immobilière.	111 »	1 »	» »	110 »	» »	1 »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	335 50	» »	» »	336 »	» »	» »
Orléans.	328 75	» »	» »	327 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	335 »	» »	» »	» »	» »	» »
Ouest.	324 50	» »	» »	324 50	» »	» »
Midi.	322 25	» »	» »	323 »	» »	» »
Est.	327 »	» »	» »	329 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.